

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

**MAIRIE D'AVALLON**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 septembre 2019 à 19 h 30**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS, Farid AIT KICHA, Françoise LAURENT, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Isabelle MARIANI, Sonia PATOURET, François Xavier NAULOT, Patrick LEBLANC, Aurélie BONIN et Gérard DEMARTINI

**Absent(es) représenté(es) :**

Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU arrive en retard et a donné pouvoir à Madame Agnès JOREAU

Madame Françoise BAUDOT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Cécile VIOLLET donne pouvoir à Monsieur Alain COMMARET

Monsieur Brice BESNARD donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle MARIANI

Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Monsieur Florian LE MOING donne pouvoir à Monsieur Gérard DEMARTINI

**Absent non excusé :** Monsieur Sylvain HUBERDEAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Farid AIT KICHA

*Convocation du 13 septembre 2019 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés.

**1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019.

**2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire des décisions prises, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

**INTERCOMMUNALITE**

**3. Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) - rapport d'activités année 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du rapport d'activités de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan pour l'exercice 2018.

**FINANCES**

**4. Garantie d'emprunts accordée à la SA d'HLM « Mon Logis » - réhabilitation du 43 rue de Paris**

Le conseil municipal accorde la garantie de la ville, à hauteur de 80 %, pour le remboursement de deux prêts souscrits par la SA d'HLM MON LOGIS auprès de la CDC, destinés à financer la réhabilitation de l'ancien Centre des Impôts en onze logements accessibles.

**Résultat du vote :** 27 voix « POUR » et 1 abstention S. PATOURET

**RESSOURCES HUMAINES**

**5. Personnel communal – modification du tableau des emplois communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois communaux portant sur la création d'un emploi de gardien-brigadier à temps complet et sur la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent affecté au conservatoire d'Avallon.

**6. Assurance statutaire – adhésion au contrat groupe du CDG 89**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du CDG 89 suite à la négociation du contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

**7. Indemnité de conseil allouée au Comptable des Finances Publiques chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement de l'indemnité de conseil au taux maximum (100 %) au Comptable chargé des fonctions de Receveur des communes.

**URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE**

**8. Convention de mise à disposition opération N°561 « Maison des spécialistes »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée portant sur la mise à disposition de la ville de la « Maison des spécialistes » acquise pour le compte de la commune par l'Etablissement Public Foncier du Doubs Bourgogne France Comté (EPF).

**9. Ancienne Maison de retraite d'Avallon - Bail emphytéotique entre la Ville et Mon Logis : instauration d'un droit de préférence**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'instauration d'un droit de préférence au profit de « Mon Logis » en cas de vente par la ville de l'ancienne Maison de retraite d'Avallon, objet du bail emphytéotique conclu entre la ville et « Mon Logis ».

**Résultat du vote** : 27 voix « POUR » et 1 abstention S. PATOURET

**10. Aménagements urbains - Convention de revitalisation bourg centre Région Bourgogne Franche-Comté**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention cadre qui doit être signée entre la Ville et la Région BFC, portant sur les conditions de soutien de la Région, l'identification et l'inscription des actions qui seront prioritairement soutenues par cette dernière au titre du dispositif spécifique de revitalisation des bourgs-centres.

**11. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Arrêt-projet : avis de la commune d'Avallon**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier arrêté du PLUi, sous réserve qu'il soit tenu compte des modifications que la ville souhaite apporter aux Orientations d'Aménagement et de Programmes n° 1 – 2 et 4.

**Résultat du vote** : 25 voix « POUR » et 3 abstentions S. PATOURET et G. DEMARTINI (2 voix – pouvoir de F. LE MOING).

**12. Renouvellement d'un câble haute tension « avenue du Parc des Chaumes » : constitution d'une servitude**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'établissement et le passage, sur la parcelle AI n°291, propriété indivise de la commune, d'une canalisation souterraine, sur une longueur totale de 21 mètres et largeur d'un mètre, constituant ainsi une servitude.

**13. Avis de la commune sur la vente d'un logement appartenant au bailleur social Domanys**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la vente du logement n°2 - situé 22 allée du Bois Dieu envisagée par DOMANYS.

**PATRIMOINE FORESTIER**

**14. Patrimoine forestier – programme d'actions 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2019 établi par les services de l'Office National des Forêts portant sur les travaux sylvicoles à réaliser en forêt communale.

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

**15. Services « eau potable » et « assainissement » – Rapports annuels du délégataire et rapports du Maire : exercice 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication des rapports annuels de VEOLIA EAU permettant d'apprécier les conditions d'exécution de la gestion des services publics « EAU » et « ASSAINISSEMENT » et adopte les rapports annuels du Maire sur la qualité et le prix de ces services publics.

**SOLIDARITE – EDUCATION – CITOYENNETE ET ENFANCE**

**16. Fixation du montant de la participation des communes au financement des dépenses de fonctionnement des écoles publiques d'Avallon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 1 620 € par élève scolarisé en école maternelle et à 772 € en école élémentaire, montant de la participation qui sera demandée aux communes redevables pour l'année scolaire 2018/2019.

**17. Participation de la ville d'Avallon aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Chantal – année scolaire 2018/2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 47 864.00 € le montant de la participation de la ville aux frais de scolarité de l'Ecole Sainte Chantal pour l'année 2018/2019, au regard du nombre d'élèves domiciliés à Avallon, scolarisés en classes élémentaires dans cet établissement.

**ACTION ET ANIMATION CULTURELLES**

**18. Projections cinématographiques – convention de partenariat et de non concurrence**

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat et de non concurrence proposée portant sur l'organisation par le Pays Avallonnais de projections cinématographiques dans différentes communes du territoire.

**Résultat du vote** : 27 voix « POUR » et 1 abstention J. HABSAOUI

**19. Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira – demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les aides financières présentées, auprès de l'Etat (DRAC Bourgogne Franche Comté) et tout autre concours financier susceptible d'être alloué, pour son conservatoire.

**20. Acompte sur subvention – exercice 2019 : association « Les Vitrines de l'Avallonnais »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement d'un deuxième acompte sur subvention à l'association des Vitrines de l'Avallonnais.

**SPORT ET JEUNESSE**

**21. Subvention à titre exceptionnel – exercice 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue club d'aéromodélisme une subvention sportive à titre exceptionnel de 450 € pour l'aide au financement d'une nouvelle tondeuse.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS**

**22. Affaires et questions diverses**

Pas de sujet

**23. Informations du Maire**

Le Maire fait part à l'assemblée :

- ✓ de la désignation de la commune lauréate de l'édition 2019 du Sylvo Trophée du Morvan
- ✓ du prix national des jeunes repreneurs 2019 attribué au propriétaire de l'ancienne église Saint Martin du Bourg pour son projet de restauration
- ✓ des remerciements reçus

Enfin, diverses informations sur les manifestations à venir sont données.

La séance est levée à 22 h 00.

---

Les délibérations sont consultables sur simple demande à la Direction Générale des Services de la Mairie d'Avallon.